

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 00127 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Opération « tous à vélo »

Grand Lieu Communauté a pris la compétence Mobilité au 1^{er} juillet 2021 et a travaillé depuis à l'élaboration d'une stratégie pour mettre en pratique cette compétence et développer, sur le territoire, des solutions de déplacements répondant aux besoins de la population et des salariés.

Grand Lieu Communauté souhaite développer les déplacements à vélo, favorables à l'environnement, la qualité de vie, l'économie et la santé. Afin d'accompagner les habitants du territoire à changer leurs pratiques, Grand Lieu Communauté a élargi le dispositif d'aide à l'achat au vélo, qui est renouvelé pour la 5^{ème} année consécutive, sous un nouveau nom : « **Tous à vélo** ».

Il s'agit donc de mettre à jour le montant des aides accordées aux particuliers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, afin de prendre toute décision relative à la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant (s) dont l'incidence financière pour Grand Lieu Communauté est inférieure à 25 000 € ;

VU le règlement de fonctionnement de l'opération « Tous à vélo » ;

CONSIDERANT que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

- **DE FIXER** les aides pouvant être attribuées comme suit :
 - o Pour un achat :

Vélo électrique classique	100 €
Vélo pliant avec assistance électrique ou non	
Kit d'électrification	
Vélo mécanique traditionnel	50 €
Vélo cargo avec assistance électrique ou non	300 €
Vélo adapté avec assistance électrique ou non	

- o Pour des réparations :

50 € maximum sur le montant TTC d'une ou plusieurs factures (dont la somme totale est supérieure à 50 € TTC)

Acte n° : DE109-P270324

Publié sur le site internet le : 29/03/24

Fait à La Chevrolière, le 27 mars 2024,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté